

# Epreuve mineure du Bac HISTOIRE

## Pour une réforme de l'ONU

1°) Quel est le contexte précis de ce document ?

2°) Définir ce qu'est le Conseil de Sécurité des Nations Unies.  
Pourquoi le Président Chirac en propose-t-il des réformes ?

3°) Quel est le nouveau droit qui émerge dans les cinq dernières lignes de cet extrait ?  
Qu'est-ce qui le justifie ? Qu'est-ce qui le freine ?  
A-t-il été mis en œuvre ? Préciser.

4°) En quoi ce discours témoigne-t-il des différentes attitudes dans les relations internationales au début du XXI<sup>e</sup> siècle ?

### **Pour une réforme de l'ONU**

Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'alternative aux Nations unies. Mais pour répondre aux défis d'aujourd'hui, ce choix fondamental, exprimé par la Charte, exige une profonde réforme de notre organisation. (...)

La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité est dévolue au Conseil de sécurité. Il est donc essentiel à sa légitimité que sa composition reflète l'état du monde. L'élargissement s'impose à de nouveaux membres permanents, car la présence de grands pays est nécessaire. La France pense naturellement à l'Allemagne et au Japon, mais aussi à quelques grands pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. (...) Cette réforme doit s'accompagner d'un renforcement de l'autorité du Conseil. C'est à lui qu'il appartient d'encadrer le recours à la force. Nul ne saurait s'arroger le droit d'utiliser la force unilatéralement ou préventivement. Mais à l'inverse, confrontés à des menaces accrues, les États doivent pouvoir être assurés que le Conseil dispose de moyens appropriés d'évaluation et d'action collective, et qu'il a la volonté d'intervenir. Nous sommes tous très attachés à la souveraineté des États. Mais sa portée peut et doit être limitée en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire. Le Conseil de sécurité s'est engagé dans cette voie et la France appuie cette évolution.

Jacques Chirac, président de la République française,  
discours d'ouverture de la 58<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies,  
23 septembre 2003.

*Pour travailler au niveau des Terminales, l'angle du sujet est volontairement large (évolutions de l'ONU) ; il permet de s'interroger sur le droit (ou devoir ?) d'ingérence et ses différentes motivations. Il est à mettre en perspective avec les nouvelles données internationales.*

# Le droit d'ingérence dans les programmes du lycée

## **Terminale HISTOIRE**

« *A la recherche d'un nouvel ordre mondial depuis les années 1970* » : souligner les pistes nouvelles que constitue l'affirmation du droit d'ingérence....

« *La France dans le monde* » : une place de choix dans le concert des nations...

## **GEOGRAPHIE**

« *Autres logiques d'organisation de l'espace mondial* » : la mondialisation conteste-t-elle la souveraineté des Etats ?....

## **ECJS\***

« *Citoyenneté et mondialisation* » : définition et antinomie du droit et de l'ingérence.

Évolutions.

L'ingérence judiciaire.

## **Première ECJS**

« *Citoyenneté et garanties des droits fondamentaux* » : les garanties juridictionnelles internationales